

Madame Sylvie BOVARD
1682, Route du Petit-Châtel
74390 CHATEL

Châtel, le 13 novembre 2012

Monsieur le Maire de la Commune de Châtel
109 Route du Centre
74390 CHATEL

Monsieur le Maire,

Vous avez retiré récemment à Monsieur Roger RUBIN, adjoint, les délégations qui lui avaient été données en début de mandat. Par ailleurs, lors de sa réunion du 18 septembre 2012, le conseil municipal a décidé, sur votre proposition, la révocation de Monsieur Daniel CRUZ-MERMY en tant que représentant de la commune au sein du Conseil d'Administration de la SAEM « Sports et Tourisme », perdant ainsi sa qualité d'administrateur et de vice président.

Il est inacceptable que des élus soient ainsi limogés, et ce, pour des motifs dont la pertinence reste à démontrer. Cette façon de faire illustre tristement le niveau insuffisant de démocratie et la qualité des échanges au sein du conseil municipal.

Depuis deux ans, les réunions hebdomadaires comme il s'en tient traditionnellement dans chaque commune, n'ont plus lieu. Cette année, le nombre de réunions du conseil municipal a été diminué de moitié.

D'autre part, le manque de discussion sur des sujets importants, l'impossibilité de s'exprimer, d'apporter son point de vue, d'avoir un échange sans risquer d'être sanctionné, ne correspondent pas à l'idée de la démocratie qui est la mienne.

De même, il y a maintenant une trop grande divergence entre nos engagements électoraux et les décisions prises.

Soucieuse de mener à bien la mission qui m'avait été confiée par les Châtellanes et les Châtellans, il me semblait inconcevable de ne pas aller jusqu'au bout de mon mandat et pourtant, aujourd'hui, j'y suis contrainte.

Aussi, est-ce avec beaucoup de déception que j'ai le regret de vous informer de ma décision de démissionner de mes fonctions de conseillère municipale.

Recevez, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

Madame Sylvie BOVARD



Mme Sandra BURNET
160 Route du Petit-Châtel
74390 CHATEL

Châtel, le 13 novembre 2012

Monsieur le Maire de la Commune de Châtel
109 Route du Centre
74390 CHATEL

Monsieur le Maire,

Vous avez retiré récemment à Monsieur Roger RUBIN, adjoint, les délégations qui lui avaient été données en début de mandat. Par ailleurs, lors de sa réunion du 18 septembre 2012, le conseil municipal a décidé, sur votre proposition, la révocation de Monsieur Daniel CRUZ-MERMY en tant que représentant de la commune au sein du Conseil d'Administration de la SAEM « Sports et Tourisme », perdant ainsi sa qualité d'administrateur et de vice président.

Il est inacceptable que des élus soient ainsi limogés, et ce, pour des motifs dont la pertinence reste à démontrer. Cette façon de faire illustre tristement le niveau insuffisant de démocratie et la qualité des échanges au sein du conseil municipal.

Depuis deux ans, les réunions hebdomadaires, comme il s'en tient traditionnellement dans chaque commune, n'ont plus lieu. Cette année, le nombre de réunions du conseil municipal a été diminué de moitié.

D'autre part, le manque de discussion sur des sujets importants, l'impossibilité de s'exprimer, d'apporter son point de vue, d'avoir un échange sans risquer d'être sanctionné, ne correspondent pas à l'idée de la démocratie qui est la mienne.

De même, il y a maintenant une trop grande divergence entre nos engagements électoraux et les décisions prises.

Soucieuse de mener à bien la mission qui m'avait été confiée par les Châtellanes et les Châtellans, il me semblait inconcevable de ne pas aller jusqu'au bout de mon mandat et pourtant, aujourd'hui, j'y suis contrainte.

Aussi, est-ce avec beaucoup de déception que j'ai le regret de vous informer de ma décision de démissionner de mes fonctions de conseillère municipale.

Recevez, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

Madame Sandra BURNET



Monsieur Daniel CRUZ-MERMY
238 Chemin de L'Etringa
74390 CHATEL

Châtel, le 13 novembre 2012

Monsieur le Maire de la Commune de Châtel
109 Route du Centre
74390 CHATEL

Monsieur le Maire,

Vous avez retiré récemment à Monsieur Roger RUBIN, adjoint, les délégations qui lui avaient été données en début de mandat. Par ailleurs, lors de sa réunion du 18 septembre 2012, le conseil municipal a décidé, sur votre proposition, ma révocation en tant que représentant de la commune au sein du Conseil d'Administration de la SAEM « Sports et Tourisme », perdant ainsi ma qualité d'administrateur et de vice président.

Il est inacceptable que des élus soient ainsi limogés, et ce, pour des motifs dont la pertinence reste à démontrer. Cette façon de faire illustre tristement le niveau insuffisant de démocratie et la qualité des échanges au sein du conseil municipal.

Depuis deux ans, les réunions hebdomadaires comme il s'en tient traditionnellement dans chaque commune, n'ont plus lieu. Cette année, le nombre de réunions du conseil municipal a été diminué de moitié.

D'autre part, le manque de discussion sur des sujets importants, l'impossibilité de s'exprimer, d'apporter son point de vue, d'avoir un échange sans risquer d'être sanctionné, ne correspondent pas à l'idée de la démocratie qui est la mienne.

De même, il y a maintenant une trop grande divergence entre nos engagements électoraux et les décisions prises.

Soucieux de mener à bien la mission qui m'avait été confiée par les Châtellanes et les Châtellans, il me semblait inconcevable de ne pas aller jusqu'au bout de mon mandat et pourtant, aujourd'hui, j'y suis contraint.

Aussi, est-ce avec beaucoup de déception que j'ai le regret de vous informer de ma décision de démissionner de mes fonctions de conseiller municipal.

Recevez, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

Monsieur Daniel CRUZ-MERMY



Monsieur Pascal RUBIN
27 Chemin de la Ravine
74390 CHATEL

Châtel, le 13 novembre 2012

Monsieur le Maire de la Commune de Châtel
109 Route du Centre
74390 CHATEL

Monsieur le Maire,

Vous avez retiré récemment à Monsieur Roger RUBIN, adjoint, les délégations qui lui avaient été données en début de mandat. Par ailleurs, lors de sa réunion du 18 septembre 2012, le conseil municipal a décidé, sur votre proposition, la révocation de Monsieur Daniel CRUZ-MERMY en tant que représentant de la commune au sein du Conseil d'Administration de la SAEM « Sports et Tourisme », perdant ainsi sa qualité d'administrateur et de vice président.

Il est inacceptable que des élus soient ainsi limogés, et ce, pour des motifs dont la pertinence reste à démontrer. Cette façon de faire illustre tristement le niveau insuffisant de démocratie et la qualité des échanges au sein du conseil municipal.

Depuis deux ans, les réunions hebdomadaires comme il s'en tient traditionnellement dans chaque commune, n'ont plus lieu. Cette année, le nombre de réunions du conseil municipal a été diminué de moitié.

D'autre part, le manque de discussion sur des sujets importants, l'impossibilité de s'exprimer, d'apporter son point de vue, d'avoir un échange sans risquer d'être sanctionné, ne correspondent pas à l'idée de la démocratie qui est la mienne.

De même, il y a maintenant une trop grande divergence entre nos engagements électoraux et les décisions prises.

Soucieux de mener à bien la mission qui m'avait été confiée par les Châtellanes et les Châtellans, il me semblait inconcevable de ne pas aller jusqu'au bout de mon mandat et pourtant, aujourd'hui, j'y suis contraint.

Aussi, est-ce avec beaucoup de déception que j'ai le regret de vous informer de ma décision de démissionner de mes fonctions de conseiller municipal.

Recevez, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

Monsieur Pascal RUBIN



Monsieur Roger RUBIN
941 Route de Vannes
74390 CHATEL

Châtel, le 13 novembre 2012

Monsieur le Maire de la Commune Châtel
109 Route du Centre
74390 CHATEL

Monsieur le Maire,

Vous m'avez retiré récemment les délégations qui m'avaient été données en début de mandat, en tant qu'adjoint. Par ailleurs, lors de sa réunion du 18 septembre 2012, le conseil municipal a décidé, sur votre proposition, la révocation de Monsieur Daniel CRUZ-MERMY en tant que représentant de la commune au sein du Conseil d'Administration de la SAEM « Sports et Tourisme », perdant ainsi sa qualité d'administrateur et de vice président.

Il est inacceptable que des élus soient ainsi limogés, et ce, pour des motifs dont la pertinence reste à démontrer. Cette façon de faire illustre tristement le niveau insuffisant de démocratie et la qualité des échanges au sein du conseil municipal.

Depuis deux ans, les réunions hebdomadaires comme il s'en tient traditionnellement dans chaque commune, n'ont plus lieu. Cette année, le nombre de réunions du conseil municipal a été diminué de moitié.

D'autre part, le manque de discussion sur des sujets importants, l'impossibilité de s'exprimer, d'apporter son point de vue, d'avoir un échange sans risquer d'être sanctionné, ne correspondent pas à l'idée de la démocratie qui est la mienne.

De même, il y a maintenant une trop grande divergence entre nos engagements électoraux et les décisions prises.

Soucieux de mener à bien la mission qui m'avait été confiée par les Châtellanes et les Châtellans, il me semblait inconcevable de ne pas aller jusqu'au bout de mon mandat et pourtant, aujourd'hui, j'y suis contraint.

Aussi, est-ce avec beaucoup de déception que j'ai le regret de vous informer de ma décision de démissionner de mes fonctions de conseiller municipal.

Recevez, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

Monsieur Roger RUBIN

